



Le Papyvore

N° 31 - Mars / Mai 2010

Hier, aujourd'hui, demain
Les Archives de l'Essonne

Poirier, Mesnil-Racoin, 2009. © Yves Morelle



Édito

Le 11 décembre 2009, le Conseil général de l'Essonne célébrait l'aboutissement d'un grand projet mené depuis plusieurs années : la mise en ligne d'une partie des fonds conservés aux Archives départementales, rendue possible par un programme de numérisation des collections entamé dès 2001. La journée « Portes ouvertes » organisée le lendemain a accueilli plus de 300 personnes qui ont pu bénéficier de démonstrations guidées du site ainsi que de visites commentées des locaux et de l'exposition « D'eau et de lumière... Mémoire d'aquarelles essonniennes ».

Le site des archives départementales de l'Essonne rencontre un immense succès puisque après un mois d'ouverture on comptait plus de 52 000 connexions et environ 8,4 millions d'images consultées, le tout gratuitement.

Autre innovation, ce Papyvore, premier numéro de l'année 2010, comprend dorénavant quatre pages supplémentaires ouvrant une nouvelle fenêtre sur deux activités : la bibliothèque et le service éducatif.

Les Archives possèdent en effet une bibliothèque historique considérée comme la plus importante du département, remontant au XVI^e siècle et proposant plus de 19 000 ouvrages en consultation ; sa gestion et ses enrichissements futurs feront désormais l'objet d'articles approfondis.

Quant au service éducatif, sa constante évolution (de 300 élèves accueillis en 1998 à plus de 1 800 en 2009) démontre l'intérêt du public scolaire pour l'histoire locale : deux pages lui seront désormais dédiées, mettant en lumière l'ensemble des activités proposées aux élèves et au jeune public en général tout au long de l'année, illustrant ainsi la dimension totalement civique et citoyenne d'un service d'archives.

Par la mise en ligne de ses archives, par sa programmation culturelle dense, par les nombreuses actions du service éducatif, enfin par l'édition du Papyvore, le Conseil général de l'Essonne souhaite faire partager au plus grand nombre les richesses de l'histoire essonniennne.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Patrice Sac

Vice-président chargé de la culture,
du sport et des archives départementales

LA DIRECTION DES ARCHIVES ET DU PATRIMOINE MOBILIER À VOTRE SERVICE

Les Archives départementales et la Conservation des antiquités et objets d'art (CAOA) de l'Essonne ont été créées en 1968 pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine archivistique et mobilier conservé dans le département. Elles forment une seule direction au sein du Conseil général depuis décembre 2006 sous le titre de « Direction des archives et du patrimoine mobilier » (DAPM). Installée à Chamarande depuis 1999, la DAPM conserve les documents provenant des anciennes Archives départementales de Seine-et-Oise et concernant le département de l'Essonne, les archives publiques versées depuis par tous les services de l'État et du Conseil général présents sur le territoire essonnien, par les collectivités locales, mais aussi des archives privées présentant un intérêt pour l'histoire du département et une importante documentation relative au patrimoine mobilier.

La Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne a pour missions principales de :

- collecter les archives publiques des administrations et établissements publics du département et les archives privées,
- conserver, classer et communiquer ces fonds,
- contrôler le patrimoine mobilier protégé au titre des monuments historiques et repérer les œuvres non protégées,
- accueillir et orienter le public dans ses recherches en salle de lecture ou à distance,
- valoriser les archives et le patrimoine mobilier par des publications, expositions ou animations.

La consultation en salle de lecture est **gratuite et ouverte à tous**, après inscription (présentation d'une carte d'identité en cours de validité). Le personnel de la salle de lecture vous oriente et vous aide dans vos recherches. Quatorze kilomètres d'archives allant du XII^e au XXI^e siècle, des archives sonores et audiovisuelles, plus de 19 000 ouvrages d'histoire générale et locale, 1 000 titres de presse et des dizaines de milliers d'images vous attendent !

Vous trouverez sur **www.archives.essonne.fr**, toute l'actualité de la DAPM, des informations pratiques, des conseils pour débiter une recherche, nos publications en ligne et des exercices de paléographie... et, depuis décembre 2009, la rubrique « **Archives en ligne** » qui vous permet d'accéder à quatre fonds d'archives : **état civil, cadastre napoléonien, recensements de population et monographies communales.**

ÉDITO	p.2
DU COTÉ DES ARCHIVES	p.3
DU COTÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE	p.4-5
MÉTHODE ET OUTILS - ARCHIVES	p.6-7
MÉTHODE ET OUTILS - SERVICE EDUCATIF	p.8-9
PALÉOGRAPHIE	p.10-13
EXPOSITION	p.14-15
PATRIMOINE LOCAL	p.16-19
PORTRAIT	p.20

Horaires de la salle de lecture

Le lundi de 10h à 18h.
Du mardi au vendredi : de 9h à 18h.
Un samedi par mois : de 9h à 17h.
(les samedis 13 mars, 10 avril et 15 mai).

Direction des archives
et du patrimoine mobilier
Domaine départemental de Chamarande
Rue du Commandant Arnoux
91730 Chamarande

Contact : 01 69 27 14 14
archi91@cg91.fr
archilect@cg91.fr (réservations d'appareils
en salle de lecture)
<http://www.archives.essonne.fr>

Mise en ligne : c'est PARTI !



Inauguration des
Archives en ligne
le vendredi 11
décembre.

Devant 180 personnes :

Michel Berson,

Président du Conseil

général de l'Essonne,

Martine de Boisdeffre,

Directrice des

Archives de France,

Frédérique Bazzoni,

Directrice des

Archives et du

patrimoine mobilier de

l'Essonne,

Thierry Somma,

sous-préfet

d'Étampes,

et Patrice Sac,

Vice-président

du Conseil général en

charge de la culture,

du sport et des

archives

départementales.



Un trésor, ça se cache ! Ou plutôt : « une source ça se dit pas » aurait dit Ugolin dans « Manon des sources ». Eh bien, pas de ça chez nous ! J'en veux pour preuve les 16 000 connexions à la rubrique Archives en ligne effectuées dans les 5 premiers jours d'ouverture du site. 2 500 000 images visualisées. Voilà ma vraie récompense ! Et mes trésors, mes beaux registres d'état civil, mes chers plans du cadastre napoléonien, les véritables originaux, ont retrouvé leur statut de bijoux bien à l'abri dans leur coffret-écrien de Chamarande.

Merveilles de la technologie moderne, la numérisation et la mise en ligne ont propulsé l'information tout autour de la planète : du Japon au Brésil, en passant par le Canada ou Marolles-en-Hurepoix, le monde entier nous visite.

Des dizaines de courriels nous disent la satisfaction, la gratitude : une dame de l'Hérault qui découvre les monographies communales, s'exalte : « mais c'est un livre ouvert sur la vraie vie des gens d'il y a un siècle ! ».

Au-delà de la satisfaction, le travail continue. D'abord, il subsiste quelques erreurs d'indexation à corriger. Ensuite, il reste quelques lacunes à localiser dans des collections communales à emprunter et numériser. Et puis, trois grands chapitres à mettre en ligne : les documents figurés, avec notamment 10 000 cartes postales des communes de l'Essonne ; la presse ancienne régionale de 1840 à 1944 ; enfin, un ensemble de plus de 5 000 plans contenant les plans d'intendance, les cadastres intermédiaires, les terriers des seigneuries et le fonds de cartes au 1/2000^e de l'ancienne Direction départementale de l'équipement.

Dans les années à venir, on y trouvera les instruments de recherche, les matrices cadastrales, les répertoires de notaires (pas les actes, heureusement pour moi), et des documents audiovisuels. Et quelques bonnes surprises (si je dis quoi, ce n'est plus une surprise).

Un grand merci à nos fidèles lecteurs qui n'ont pas été avares en (bons) conseils, et à notre prestataire Archimaine, avec qui les rapports ont été loyaux et pleins d'enrichissements technologiques. Merci aux stagiaires de l'IUT d'Évry, section génie électronique et informatique, qui ont apporté leur savoir et leur enthousiasme à l'élaboration du projet.

En piste pour les dix prochaines années.

Fidèlement vôtre. ■

Yves Morelle

Photographe-vidéaste aux archives de l'Essonne
Chargé du projet de la numérisation.

Les ex-libris : une marque d'appartenance

Dans la très riche bibliothèque des Archives de l'Essonne, au hasard des dons et des achats auprès de libraires spécialisés, il n'est pas rare de trouver des ouvrages qui, outre, leur intérêt historique et scientifique, présentent un ex-libris collé à l'intérieur de la couverture. En voici quelques-uns choisis selon les critères d'intérêt historique ou esthétique, en privilégiant les propriétaires essonnais.

« Un des livres appartenant à »

Ex-libris en latin signifie « un des livres appartenant à... ». Marque de possession et de propriété apposée sur un ouvrage de bibliothèque, sous forme de petit feuillet collé à l'intérieur de la couverture d'un livre sur lequel est inscrit le nom du propriétaire (particulier ou institution) et peut varier d'une simple étiquette à une œuvre sophistiquée, en principe commandée à un artiste.



Ex-Libris de Grimod de la Reynière. 79J72/6.

Les premiers ex-libris, que l'on fait remonter au pharaon Aménophis III (XIV^e siècle avant JC), sont des plaquettes de céramique attachées aux rouleaux de papyrus. Dans sa forme imprimée, le premier ex-libris apparaît aux environs de 1450 avec la découverte de l'imprimerie par Gutenberg.

Évolution des motifs

Aux XV^e-XVI^e siècles, les lettrés susceptibles d'acquérir des livres étant essentiellement nobles ou ecclésiastiques, les motifs des ex-libris sont avant tout d'inspiration héraldique : représentation des armes familiales avec ou sans devise ; à la fois indication d'une appartenance et signe de reconnaissance. Héraldique et ex-libris ont alors des fonctions connexes.

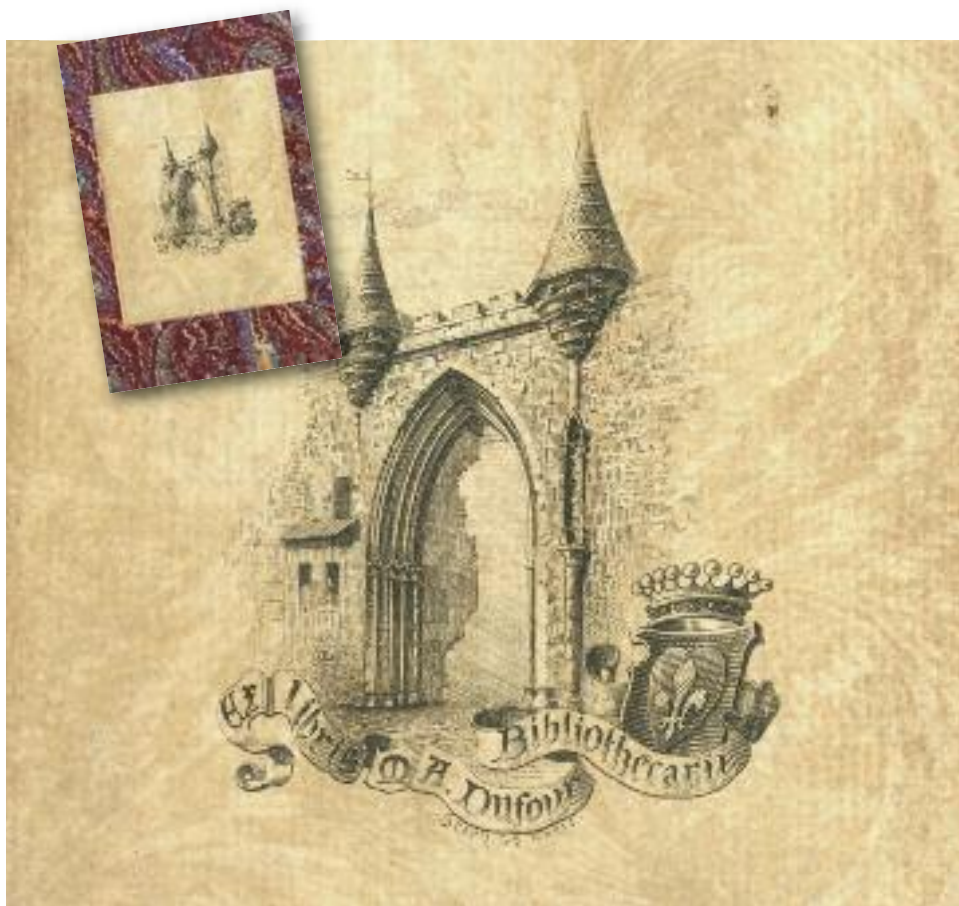
Après la Renaissance, le motif héraldique, même s'il persiste encore au XVIII^e siècle, est remplacé peu à peu par des ornements, figures allégoriques ou paysages ; comme pour les blasons, les allusions au métier, aux origines du propriétaire, à ses passions ou son portrait,

apportent une touche personnelle.

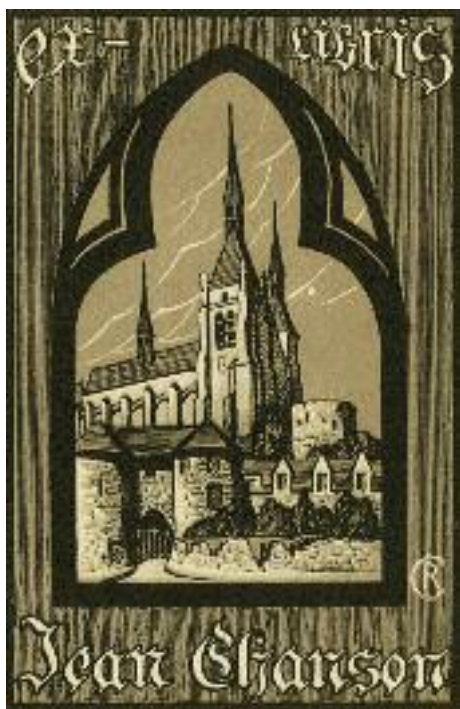
La reliure et l'ex-libris constituent pour les bibliophiles des indications précieuses permettant de dater une édition, à l'instar de la graphie d'un manuscrit. C'est à la fin du XIX^e siècle, qu'apparaissent les premières collections d'ex-libris.

Ex-libris conservés aux Archives

Adolphe Marc Dufour (1827-1914), archiviste-bibliothécaire de la ville de Corbeil-Essonnes, dispose d'une importante bibliothèque historique



Ex-Libris d'Adolphe Dufour. Inoctavo/1460.



Ex-Libris de Jean Chanson. Inoctavo/2172.

dont plusieurs exemplaires portent son ex-libris illustré par les armes de Corbeil et la porte Saint-Spire.

Jean Chanson, notaire à Dourdan (1904-1979) choisit également d'évoquer sa ville en faisant figurer les deux emblèmes côte à côte sur son ex-libris : l'église et le château.

Deux des industriels les plus importants préférèrent représenter leur statut social plutôt que leur profession. Paul Decauville s'attribue ainsi un blason nobiliaire indiquant l'origine de sa famille : « de Cauville » en Normandie. Aymé Darblay, quant à lui, opte pour l'ancienne seigneurie de Saint-Germain-lès-Corbeil, le Val Coquatrix dont il est propriétaire.



Ex-Libris d'Aymé Darblay. 79J14/15.

Grimod de la Reynière, célèbre écrivain et gastronome résidant au château de Villiers-sur-Orge, possède plusieurs ex-libris,



Ex-Libris de Brillat-Savarin. 79J41/10.



Ex-Libris de Philippe de Vilmorin.
Collection Herbarium de Vilmorin.

dont un blasonné, tandis que celui de Brillat-Savarin, autre gastronome de renom, se réfère explicitement à sa passion.

Enfin, comment ne pas citer la bibliothèque de l'astronome Camille Flammarion, prestigieuse à double titre (écrivain et éditeur) et celle de Philippe de Vilmorin, célèbre botaniste, dont l'ex-libris montre une variété d'iris dont il est le créateur? ■

Quelles techniques pour l'ex-libris ?

De nombreux grands artistes se sont essayés à leur représentation. Au XVI^e siècle, Dürer ou Cranach les gravent sur bois.

Pratiquement, toutes les techniques permettant la reproduction d'une image peuvent être utilisées : impression en relief à partir de matrices gravées sur bois, linoléum, zinc, plomb ; impression en creux à partir de matrices créées par gravure, eau-forte, aquarelle, impression à plat par sérigraphie, lithographie... et aujourd'hui, l'informatique.



Ex-Libris au nom d'Alfred Alphander.
Inseize/581.



Claudine Michaud
Service des publics

Droits autour de quelques images

Derrière une photographie ou une carte postale, un écheveau de droits relevant de la propriété littéraire et artistique (droit d'auteur et ses droits voisins), de l'image des personnes et de celle des biens est souvent à démêler pour permettre son utilisation et surtout sa diffusion.

Il s'agit ici d'exposer quelques notions juridiques utiles et néanmoins incontournables dès lors qu'on envisage une publication papier, électronique, une exposition ou tout autre projet similaire.

Comment utiliser une photographie

Prenons l'exemple d'une photographie protégée par le droit d'auteur (quand elle n'est pas une simple exécution technique mais empreinte de la personnalité de l'auteur), la notion de **crédit photographique** doit indiquer le nom du propriétaire des droits de reproduction de la photographie. Ce droit de reproduction fait partie des **droits patrimoniaux** de la propriété littéraire et artistique. Il est habituellement détenu par le photographe ou ses ayants droit (héritier, notaire, éditeur, société d'auteur) sur une période courant 70 ans après le décès de son auteur. Toutefois, ces droits patrimoniaux peuvent faire l'objet d'un contrat de cession de droit (respectant quatre limites selon la durée, le territoire, l'étendue de l'exploitation et la destination).

Mais le droit d'auteur englobe également des **droits moraux** inaliénables et non limités dans le temps (droit de première divulgation, droit au respect de l'œuvre, droit au respect de l'intégralité de l'œuvre, droit de retrait ou de repentir). **Le droit au respect de l'œuvre** implique la mention des auteurs et de leur qualité (nom du photographe dans ce cas) ; le **droit au respect de l'intégralité de l'œuvre** peut être mis à mal par un recadrage, colorisation, ou une insertion sur l'œuvre.

Quant au sujet (ou objet) photographié, il peut relever du droit à l'image des personnes ou du droit à l'image des biens.

Le **droit à l'image des personnes**, autonome du droit au respect de la vie privée, s'est construit essentiellement sur la jurisprudence : chacun doit garder la maîtrise absolue de son image. Ce droit, concernant toutes les techniques (photographie, dessin, peinture, croquis, image de synthèse) et tous les supports, intervient dès que la personne est identifiable par un cercle d'amis et s'éteint à son décès. La diffusion de ce type de photographie doit faire l'objet d'une autorisation de la personne... qui dispose d'un



Photographie d'une manifestation de grévistes à Corbeil, années 1960. Photographe Jacques Tricot 2Fi/1366.

droit au caprice : le consentement ne vaut que pour une reproduction ! Il existe néanmoins des exceptions et des tolérances comme la participation à un événement d'actualité, historique ou sportif, ou à une manifestation publique.

Le **droit à l'image des biens** reconnaît au propriétaire le droit de s'opposer à l'exploitation de son bien par l'image pour laquelle le photographe doit demander une autorisation préalable. Depuis 2004¹, le propriétaire d'un bien ne peut s'opposer à l'utilisation de l'image de celui-ci dès lors qu'elle ne lui cause aucun trouble anormal. Parallèlement le respect du droit à l'image des biens ne dispense pas du droit au respect de l'œuvre (mention des auteurs et de leur qualité). La mention fréquente « DR » (droits réservés) n'a aucune signification juridique et ne dispense nullement d'indiquer le crédit photographique et les autres mentions obligatoires.

Comment utiliser une carte postale

La carte postale ancienne témoigne de l'histoire d'une commune, de ses lieux de vie disparus ou transformés (commerce, gare, fête).

Reproduction, photomontage, dessin, caricature, ou document ancien, la carte postale nécessite un certain nombre de mentions légales lors de sa diffusion : éditeur (par exemple Berthaud Frères), imprimeur, auteur (photographe, dessinateur...), éventuellement collectionneur (par exemple Paul Allorge qui fut aussi dans certains cas l'éditeur), référence scientifique d'un document ancien reproduit (gravure de..., lieu de conservation et cote du document). Ces différentes mentions sont d'ailleurs généralement indiquées au recto et au verso. Pour les cartes postales plus récentes, il convient de se rapprocher de l'éditeur pour avoir une autorisation de reproduction ou diffusion.

¹ Cour de Cassation, assemblée plénière du 7 mai 2004, affaire de Giracourt, façade d'un immeuble historique de Rouen.



Carte postale recto/verso. Église de Longpont-sur-Orge en 1829 (d'après gravure), 1902. Collection Paul Allorge, imprimerie artistique Revellat, Paris. 2Fi102/48.



On peut retrouver également la question du droit des tiers (propriétaire de l'œuvre photographiée, de l'auteur de l'œuvre, de la personne photographiée). La destination commerciale de la diffusion (commerciale, patrimoniale) nécessite une attention particulière quant aux différentes autorisations à obtenir. Pour toute diffusion (commerciale, patrimoniale...) les mentions (auteur, éditeur, imprimeur) sont à apporter.

Comment utiliser une base de données

La loi n° 98-536 du 1^{er} juillet 1998 portant transposition de la directive européenne du 11 mars 1996 définit le cadre de protection des bases de données (droit sui generis, composante du droit de la propriété intellectuelle). Le producteur bénéficie d'un monopole d'exploitation sur la base interdisant les extractions « quantitativement et qualitativement » sur une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année civile suivant la mise à disposition de la base. Généralement un

avertissement rappelle à l'internaute les risques encourus pour toute contrefaçon (extraction massive) et la présence éventuelle des mesures techniques de protection. La base de données est un outil donné à la **consultation** du public et non à des fins de reproduction par extraction des informations.

L'ordonnance du 5 juin 2005 et le décret du 30 décembre 2005 relatifs à la **réutilisation des données publiques** rendent librement utilisables à des fins commerciales les données publiques produites par l'État, les collectivités territoriales et les organismes publics en respectant les principes de la propriété intellectuelle et la protection des données personnelles ; cette réutilisation doit se faire dans le cadre d'une licence, assortie éventuellement du paiement d'une redevance. A noter toutefois que la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation requiert encore, du fait de sa complexité, un certain nombre d'ajustements juridiques et techniques, en cours d'élaboration par les administrations concernées et l'Agence du patrimoine immatériel de l'État, récemment créée à cette fin.

A retenir en tout état de cause : on ne peut utiliser librement des données (textes ou images) issues d'une base de données publiques, produite par exemple par un service d'archives, sans au minimum en citer la provenance et le mode d'obtention, quel que soit le motif d'utilisation (création de son propre site généalogique ou historique, par exemple).

Véronique Guasco
archives historiques,
communales et notariales

Quelques liens vers les sites de :

- Bibliothèque nationale, espace « professionnels », rubrique « numérisation et données numériques », à signaler notamment « droit d'auteur et type de document » : <http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/infopro.htm>
- CFC (Centre français du droit de copie), unique cessionnaire du droit de reprographie pour le livre et la presse : <http://www.cfcopies.com>
- ADAGP (Auteurs dans les arts graphiques et plastiques), association gérant les droits de 80 000 auteurs : <http://www.adagp.fr> (base de données en ligne des noms des auteurs dont les droits sont gérés par l'Adagp, formulaires de demandes d'autorisation)
- Geste (Groupement des éditeurs de services en ligne) : <http://www.geste.fr>

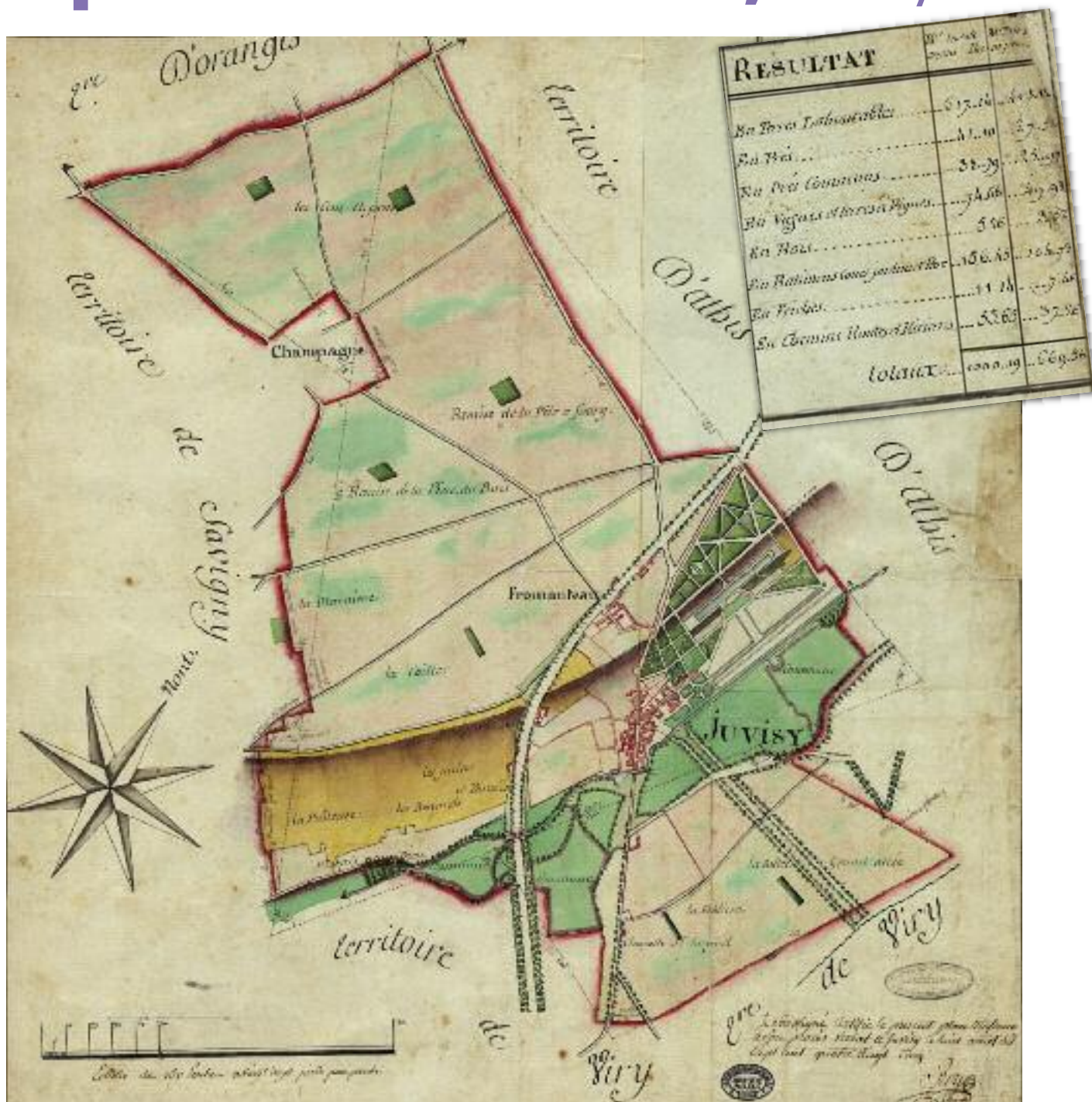


Références réglementaires :

- Loi du 1^{er} juillet 1992 ou Code de la propriété intellectuelle
- Loi du 3 janvier 1995 relative à la gestion collective du droit de reproduction par reprographie
- Loi du 1^{er} juillet 1998 sur la protection des bases de données
- Ordonnance du 5 juin 2005 relative à la réutilisation des données publiques et décret du 30 décembre 2005 (étude en cours de la direction des archives de France pour son application aux archives)
- Loi du 1^{er} août 2006 dite DADVSI (droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information) ajoutant de nouvelles exceptions au droit d'auteur comme l'utilisation à des fins pédagogiques non commerciales devant néanmoins faire l'objet de contreparties financières par les ministères concernés ou l'aide aux handicapés.

Cette rubrique est destinée à découvrir un document et des pistes thématiques illustrant un point du programme scolaire du primaire au lycée.

Le plan d'intendance, Juvisy 1785



C2/25.

Questionnaire

- 1 Le Nord est-il indiqué? Que remarquez-vous?
- 2 Retrouvez les traces de triangulation (pointillés) qui ont permis d'établir le plan.
- 3 Sur le tableau de résultat, trouvez par quoi est occupée la plus grande partie du village.
- 4 Quelle culture importante au XVIII^e siècle a disparu actuellement?
- 5 Quelles sont les unités de mesure utilisées? Repérez un toponyme qui évoque une mesure d'Ancien Régime.
- 6 Y-a-t-il une échelle?
- 7 Repérez le cours d'eau.
- 8 Repérez l'ancienne route royale traversant le village et la nouvelle route (déviation)
- 9 Sur cette déviation très fréquentée, quel hameau se développe?
- 10 Ce trajet souvent emprunté par le roi, amateur de chasses à Fontainebleau, explique la concentration de nobles résidences. Repérez le château et son parc. Comment appelle-t-on ce type de jardin?

Contexte du document

La généralité de Paris, divisée en 22 élections, était plus vaste que la surface occupée par l'Île de France actuelle. Elle faisait partie des pays de taille personnelle (assise sur les personnes et non sur les biens). Le montant global de la taille, impôt dû au roi, était fixé par le monarque et réparti entre les paroisses de chaque élection.

Bertier de Sauvigny, seigneur de Villemoisson et intendant de police, justice et finance de la généralité de Paris voulait améliorer la répartition de la taille entre les paroisses de sa circonscription : il fit établir à partir de 1776 de façon systématique les plans des paroisses. C'est le premier cadastre à l'échelle de la généralité de Paris.

Les Archives départementales de l'Essonne conservent 182 plans d'intendance des paroisses de l'Essonne.

Ces plans d'une très grande qualité et précision permettent de connaître la réalité paroissiale d'Ancien Régime.

Ils étaient réalisés à l'aquarelle et encre de Chine avec un code de couleur :

rouge = bâtiments ;

vert = bois ;

vert clair = jardins ;

vert mêlé de brun = friches ;

terre pâle = champs ;

jaune = vignes ;

bleu = étangs et cours d'eau.

Correction

- ① Sur tous les plans d'intendance figurait une rose des vents. Cependant, contrairement au cadastre napoléonien établi au XIX^e, les plans n'étaient pas orientés vers le nord. L'intendant recrutait des arpenteurs connaissant les règles de trigonométrie et chargés d'effectuer le relevé des limites des paroisses.
 - ② La technique de l'arpentage était bien maîtrisée au XVIII^e siècle. L'arpenteur qui avait de solides connaissances en arithmétique et en géométrie se rendait sur le terrain pour prendre les mesures d'angle avec des outils spécifiques (équerres, chaînes d'arpenteurs, piquets, odomètres pour compter les pas et planchettes). Pour lever ensuite le plan de la paroisse, il faisait des calculs trigonométriques (triangulation) à partir de ses mesures.
 - ③ Les terres labourables dominaient largement le plateau. Le plan était établi par masse de culture. Un relevé par parcelle aurait suscité l'hostilité des taillables craignant un surcroît d'impôt et des privilégiés redoutant d'être imposés.
 - ④ Des vignes étaient présentes sur le coteau. L'Île de France possédait le plus grand vignoble de France (25 000 ha) produisant le « petit blanc » ; cette culture représentait un tiers des ressources des petits paysans. Le vignoble parisien disparut au XIX^e siècle à la suite des dégâts causés par la guerre de 1870, le phylloxéra et l'arrivée massive des vins du Midi par chemin de fer. Il sera remplacé par des cultures plus rentables : les primeurs et les arbres fruitiers.
 - ⑤ Les unités de surface étaient indiquées en arpents et perches. Le système des mesures avant la Révolution, non unifié, était d'une très grande complexité. Pour la généralité de Paris, le terme « arpents » presque toujours utilisé comme unité de surface, recouvrait 52 réalités différentes (arpent du roi, arpent local, arpent des Eaux et Forêts ...)
- L'arpenteur devait donc exprimer ses mesures dans l'unité locale et aussi dans l'unité du roi (arpent à 22 pieds). Toponyme évoquant une mesure de l'Ancien Régime : Les « cent arpents ».
- ⑥ L'échelle est de 150 perches à 22 pieds pour perche. Cela correspond à un plan au 1/7 200 environ.
 - ⑦ Les prairies s'étaient le long du cours d'eau, l'Orge.
 - ⑧ Il s'agissait d'un village groupé, organisé le long de la route (le pavé royal de Lyon) qui traversait le village de Juvisy. La route royale qui menait à Fontainebleau était très fréquentée. Sur la « montagne de Juvisy », la circulation était périlleuse : pente forte, chaussée étroite et glissante avec des ornières creusées par les roues cerclées de fer des voitures. Pour supprimer ce gros point noir, en 1723, on décida d'éviter la traversée de Juvisy et d'adoucir la pente de la route : ce fut la première déviation de l'histoire de France.
 - ⑨ La longueur de la déviation était exceptionnelle (2 800 mètres). Les travaux qui durèrent 5 ans furent considérables (terrassment, remblais, détournement de l'Orge, construction d'un pont grandiose : le pont « des Belles Fontaines »). Le détournement de la voie royale permit au hameau de Fromenteau de se développer.
 - ⑩ Le château de Juvisy appartenait à la famille Rossignol de Roches qui avait fait dessiner un magnifique parc à la française, à la manière de Le Nôtre avec des massifs qui descendaient par paliers jusqu'à la Seine. ■

**Dominique Gamache
et Mireille Grais**
Service éducatif

Le terme paléographie vient de «paleo» (ancien) et «graphie» (écriture). Cet exercice a pour but de vous entraîner à lire les écritures d'autrefois et de vous faire découvrir des textes inédits. Les rubriques «le mot de l'archiviste» et «le regard de l'historien» vous permettent de situer le texte dans son époque et dans les archives. Les questions qui accompagnent la reproduction du document vous aident à mieux entrer dans le texte et à cerner la spécificité de l'écriture.

Bonne lecture, la correction est en page 13.

Cas n°30 :

Contrat de vente de fruits [niveau 2] (niveau 1 : débutants / 2 : moyens / 3 : confirmés)

Le mot de l'archiviste

Ce contrat de vente est coté E/4340. La série E des Archives départementales concerne les archives des fiefs, des familles, des communes, des corporations, des notaires. Ce sont des archives anciennes bien que la période qu'elles couvrent dans le département (1203-1839) empiète sur la période moderne.

Les sous-séries 2/E (archives notariales) et 4/E (registres paroissiaux et d'état-civil) ne tiennent pas compte de la séparation entre archives anciennes et archives modernes, symbolisée par le bouleversement historique et institutionnel que fut la Révolution Française.

On peut donc trouver dans la série E des actes notariés originaux provenant de différentes

études et réunis, soit parce qu'ils sont relatifs à une même famille ou une même commune ou encore quand le notaire ou tabellion exerce plusieurs fonctions dans un même lieu et que de ce fait les différents documents se trouvent liés (c'est le cas par exemple pour Brétigny).

Ainsi sous la cote E/4340 sont classés plusieurs actes (testament, inventaire, acte de vente, contrat de mariage, baux...) passés devant maître Jacques Duperrin, « principal et seul tabellion du baillage et châellenie de Bièvres le Châtel » pour l'année 1702.

L'écriture de cet acte est peu soignée et peu rigoureuse. Ligne 6, nous transcrivons le mot « joyuy » par Jouy grâce à l'annotation dans la

marge « contrôlé à Jouy », il s'agit bien sûr de Jouy-en-Josas.

Ligne 1 et 5, on remarque les curieux « v » de « veuve » et de « vendu » qui s'apparentent au « t » de « tant » ligne 9, alors que ligne 22 le « v » de « vente » est tout à fait moderne.

Il y a peu d'abréviations, sauf dans les clauses finales (« prom, oblig et ren », pour « promettant, obligeant, renonçant » version abrégée de clauses juridiques complexes renvoyant aux obligations et engagements respectifs des parties) et qui sont rarement développées.

Le mot de l'historien

Cet acte concerne la seigneurie de Bièvres dit Bièvres le Châtel. Cette seigneurie est citée dans les textes à partir du XII^e siècle ; en 1377, Charles V la donne à Pierre de Chevreuse, la famille la conservera jusqu'au début du XVI^e siècle ; plusieurs familles se succéderont jusqu'à la fin du XVII^e siècle, qui voit Pierre Le Tessier de Montarsy, cité dans l'acte qui nous intéresse, devenir à son tour seigneur de Bièvres. À la fin du XVII^e siècle, la famille Maréchal, dont le premier représentant était premier chirurgien du

roi, prend possession des lieux jusqu'à la Révolution. Le petit-fils de Georges Maréchal, connu sous le nom de « marquis de Bièvres », auteur de pièces de théâtre, était renommé pour ses bons mots ; on lui doit notamment « l'Almanach des Calembours ».

À cette époque, la paroisse de Bièvres est avant tout une terre agricole ; outre les cultures céréalières, elle s'adonne à la culture maraîchère et horticole. Les fermiers se rendent chaque semaine à Paris et à Versailles, pour

approvisionner les marchés. Favreuse, citée ici, est l'une des grandes fermes qui dépend du seigneur.

Ce texte nous permet de constater que la simple vente de fruits faisait l'objet d'un acte officiel en bonne et due forme et répondait à des critères bien précis : ainsi le notaire était très souvent sollicité par tout un chacun dans tous les instants de la vie quotidienne. ■

Claudine Michaud
Service des Publics

Contrat de vente de finis
12 Juin 1702



1 Jus & Seigneurie Marguerite Beaumont femme de
 2 deffunct Philbert Gelle femme de deffunct
 3 deffunct Jean parvost de Bievre laquelle
 4 deffuncte Reconnoist par les presens avoir
 5 vendu au Messr Collette Marquis de
 6 Comman auzz Nam pour et le luy de
 7 Bievre avec une Cour et une Chapelle
 8 deffuncte Comman pour et aprins
 9 avec ce foyant que ledit qui pourroit
 10 prouver la presens de mise de ledit
 11 deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte
 12 deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte
 13 deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte
 14 deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte
 15 deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte
 16 deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte
 17 deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte
 18 deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte
 19 deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte
 20 deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte
 21 deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte
 22 deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte
 23 deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte
 24 deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte deffuncte

Correction

E/4340 Contrat de vente de fruits, 12 juin 1702. Niveau 2

(Les abréviations restituées sont signalées par le soulignement).

- | | |
|--|--|
| <p>1 Fut presente Margueritte Beaumont, veuve de
2 defunt Philbert Gelle, fermiere demeurante à
3 Favreuse parroisse de Bievre, laquelle
4 a reconnu et reconnoist par les presentes, avoir
5 vendu à Michel Collette marchand fruittier
6 demeurant à Jouy estant ce jour en ce lieu dudict
7 Bievre, acceptant tous et uns chacuns,
8 les fruits comme pommes, poyres et pruniers
9 tant à couteaux que cidre, qui pourront
10 provenir la presente année sur les arbres
11 despendant des fermes appartenant a <u>Mr</u>
12 de Montarsy seigneur <u>dudict</u> Bievre, tant dans
13 le clos que dehors, à l'exception <u>neanmoins</u>
14 des fruits rouge, d'un pommier de pommes
15 de raynettes, d'un autre pommier de pommes
16 de garde⁽¹⁾ et d'hivert, au choisir et au choix de
17 <u>ladicte</u> veuve Gelle dans tous les autres qui
18 s'y trouveront, comme aussi à l'exception d'un
19 poirier de vallée bastarde⁽²⁾ qui est attenant
20 le pignon de la grange à bled de la ferme
21 d'en hault. Cette presente vente ainsy faite
22 pour et moyennant la somme de</p> | <p>23 deux cens quatre vingt livres que <u>ledict</u>
24 Collette a promis et s'est obligé de bailler
25 et payer à laditte veuve Gelle, scavoir
26 moytié de laditte somme qui est cent
27 quarante
28 livres, au jour de la Madeleyne prochaine
29 et l'autre moiitié qui est de pareille somme
30 de cent quarante livres à la fin de la cueille
31 de tous <u>lesdicts</u> fruits cy dessus vendus,
32 le tout à peyne de tous despends,
33 dommages et <u>intérests</u>. Car ainsy élisant
34 <u>domicille</u>
35 <u>promettant, obligeant, renonceant</u>. Fait et
36 passé.
37 <u>audit</u> Bievre le douze juin mil sept
38 cent deux apres midy en presence de
39 Louis Gaultier, jardinier, et d'André Janot,
40 <u>laboureur, demeurant audit</u> Bièvre
41 tesmoins, et a <u>ladite veuve</u> Gelle déclaré ne
42 scavoir escrire ne signer, interpellée <u>suivant</u>
43 <u>l'ordonnance</u>
44 [signé :] Michel Collette
45 [signé :] Duperrin
46 en marge : controllé à Jouy le <u>quinziesme</u>
47 juin 1702 à quinze sols
48 [signé :] Duperrin</p> |
|--|--|

⁽¹⁾ Pommes de garde = variétés de pommes qui ont la propriété de bien se conserver.

⁽²⁾ Poirier de vallée = variété de poirier ; bastarde = se dit d'un arbre mal greffé ou mal entretenu.



Illustration d'un texte législatif, XVIII^e siècle. non coté.

Des fruits et des hommes

Les fruits ont aussi leur histoire, mais elle est méconnue. Leurs origines très anciennes pour certains, plus récentes pour d'autres, sont surprenantes. Cette histoire rejoint celle de l'arboriculture fruitière, notion qui n'apparaît qu'au XIX^e siècle pour désigner la culture des fruits qui assurèrent dès le Moyen-âge en Île-de-France, l'approvisionnement de la capitale.

Origines anciennes et lointaines

Avant de pratiquer l'élevage et l'agriculture, les premiers hommes se nourrissent grâce à la chasse, la pêche, la cueillette de fruits et de baies sauvages comme les merises, prunelles, mûres...

Les premiers vergers apparaissent progressivement, avec l'agriculture, 10.000 ans avant notre ère. On trouve dans les anciennes civilisations (égyptienne, grecque ou romaine) et leur mythologie, l'évocation de jardins extraordinaires et légendaires où les arbres fruitiers poussent en abondance : grenadiers, abricotiers, figuiers, dattiers, pruniers, oliviers et vignes. Vertumne, dieu romain des arbres fruitiers se métamorphose pour l'amour de Pomone, déesse des vergers.



Vendanges à Corbeil, 1819. 3Fi/83.

[...semer, planter, tailler, palisser, voir ses plantes croître, ses légumes embellir, ses arbres fleurir, les goûter, en régaler ses amis, entendre louer leur beauté, leur bonté, leur quantité, tout cela ensemble fait sans doute l'idée de beaucoup de choses agréables ...]

« Instruction pour les jardins fruitiers et potagers », Jean-Baptiste La Quintinie, 1690.

De la civilisation gallo-romaine à la Renaissance

L'installation des Romains en Gaule entraîne la diffusion de la culture fruitière, et notamment de la vigne qui couvrira rapidement tout le territoire.

À la fin du VIII^e siècle, une ordonnance appelée « Capitulaire de villis » prescrit une liste de plantes à cultiver sur le domaine royal, dans laquelle figurent les pommiers, poiriers, châtaigniers, mûriers, figuiers, noyers, pêchers, cognassiers, amandiers et cerisiers.

Les retours de croisades au XIII^e siècle font connaître aux plus aisés les produits de l'Orient : oranges, citrons et fruits



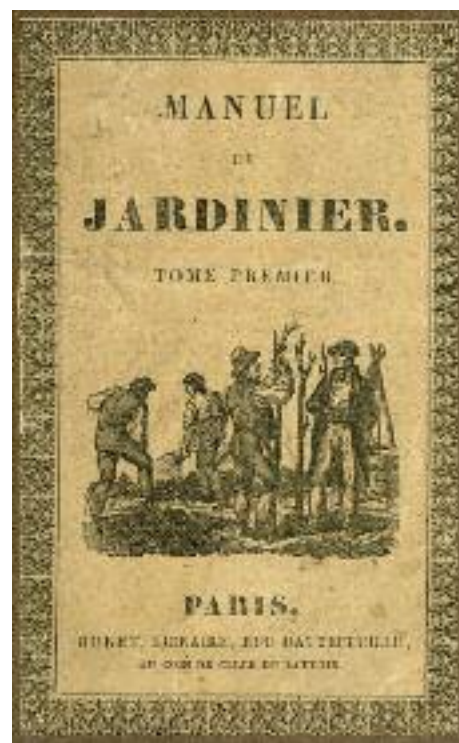
Blason de Draveil, XX^e siècle. 5Fi/1932.

confits dégustés à la fin du repas. Les plus modestes se contentent en revanche d'amandes, noisettes, noix et raisins secs. Pendant les périodes troublées (guerres, famines ou épidémies), la cueillette sauvage redevient un mode de subsistance : les glands et les faines (fruits du hêtre), sont consommés crus, bouillis ou réduits en farine pour fabriquer une sorte de pain.

Après une période de régression, la culture fruitière reprend à la Renaissance en s'enrichissant de l'influence italienne.

Les expériences de La Quintinie

Sous le règne de Louis XIV, Jean-Baptiste La Quintinie (1624-1688), crée un nouveau potager à Versailles : il y met au point des techniques permettant de fournir au roi des fruits et légumes frais toute l'année : murs d'espaliers, serres, cloches, châssis de verre ou fumier, accumulateurs de chaleur.



Manuel du jardinier. Tome 1. Paris, 1827. Inseize 9361.



Jardin potager et fruitier au XVIII^e siècle.
Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. VOL. I.
Paris, 1751-1772, réed. Parme (Italie) :
Franco-Maria Ricci editore, 1970.
Usuel en consultation en salle de lecture.

Il invente des outils pour la taille et la greffe, opérations difficiles dans lesquelles il excelle, et rédige l'« Instruction pour les jardins fruitiers et potagers » publiée à titre posthume en 1690, dans laquelle il décrit ses expériences et les nombreuses espèces cultivées : des centaines de variétés de poires, de pommes, de pêches, six variétés de fraises, des figuiers plantés en espaliers ou en caisses et des orangers amers. Classé Monument historique en 1926, le potager du roi reste encore aujourd'hui un lieu expérimental, pédagogique et productif (une cinquantaine de tonnes de fruits par année). ■

Marie-Paule Guérif

Action culturelle et communication



Jusqu'au 15 mai, l'exposition « Des fruits et des hommes » présente :

- des panneaux (*) retraçant l'histoire de divers fruits : prune, olive, pomme, poire, raisin, châtaigne, banane, pamplemousse, au travers de la mythologie, des légendes, des anecdotes, du symbolisme, et des expressions ainsi que des recettes.
- des outils concernant les arbres fruitiers, la vigne et l'apiculture prêtés par « Bouray et son histoire - Musée des vieux métiers »

(*) Réalisation Société Italique



Illustration publicitaire : pulvérisation pour traitement des arbres fruitiers, 1892.
79J22/10.

Pour en savoir plus

- QUELLIER, Florent. - **Des fruits et des hommes. L'arboriculture fruitière en Île-de-France** (vers 1600-vers 1800). - Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2003. Inoctavo/3608.
- PELT, Jean-Marie. - **Des fruits. Petite encyclopédie gourmande.** - Paris : éditions J'ai lu, 1994. Inseize/1575.
- **Les croqueurs de pommes :** DENIS, Bernadette, HENIN, Jean-Claude, SCRIBE, Claude. - **Le verger des terroirs de France : fruits d'Île-de-France.** - Turriers l'UP-AFCEV, 2008. PBR/2551.

ANIMATIONS

Autour de l'exposition : conférences pour les adultes, spectacle et ateliers d'aquarelles pour les enfants.

(penser à réserver au 01 69 27 14 14)

CONFÉRENCES :

• Samedi 13 mars à 10h30

« Les arbres fruitiers dans les jardins historiques : l'exemple de Méréville et de Chamarande au XVIII^e siècle », par Marion Rouet, historienne de l'art des jardins.

Ses recherches sur les potagers aristocratiques du XVIII^e siècle l'amènent à étudier les cultures des potagers, notamment dans les domaines de Méréville et Chamarande.

• Samedi 24 avril à 15h

« Des fruits et des hommes. L'arbre fruitier dans les campagnes parisiennes à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles) » par Florent Quellier, maître de conférence à l'université de Rennes-II-Haute-Bretagne.

En partant de l'histoire de la pêche de Corbeil très réputée du XVI^e siècle à la Révolution, il aborde le dynamisme de l'arboriculture fruitière dans les campagnes parisiennes des temps modernes.

• Mercredi 12 mai à 15h

« Arbres fruitiers des potagers au XVIII^e siècle : l'exemple de Choisy » par Gabriella Lamy, jardinière et historienne des jardins de Trianon à Versailles.

Jardins potagers ou serres chaudes, techniques du XVIII^e siècle, taille des fruitiers, voyage des arbres, relations entre les jardins de Choisy et Versailles pour l'échange de plantes.

SPECTACLE ET ATELIERS POUR LES ENFANTS

• Samedi 10 avril à 14h30 et 16h

Spectacle « L'arbre aux mille fruits » à partir de 6 ans, d'après un mythe des indiens Yé'Kuana (Amazonie vénézuélienne), avec Marcela Obregon comédienne) et Marcelo Milchberg (musicien-compositeur).

• Mercredis 10 mars, 7 avril et 5 mai de 14h à 16h

Ateliers d'aquarelle à partir de 7 ans, avec Philippe Legendre, peintre, graveur, illustrateur.

Tendre porcelaine

Depuis 1965, la ville de Mennecey, consciente de son riche passé, a commencé une collection de porcelaines tendres sorties des fours de la manufacture qui fut établie localement au XVII^e siècle, sous la protection du duc de Villeroy. Cette collection, riche d'une soixantaine de pièces, a fait l'objet d'un classement au titre des Monuments historiques le 25 avril 2001.



*Tasse et sous-tasse,
décor de fruits,
oiseaux et insectes.
Collection communale
de Mennecey.*

La porcelaine du siècle des Lumières

La naissance de cette porcelaine très particulière est due aux difficultés conjoncturelles d'une période de l'Histoire de France.

Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, les finances du pays sont au plus bas. Louis XIV fait fondre la vaisselle d'or et d'argent mais reste néanmoins un roi tout-puissant dont l'autorité se mesure à l'aune du luxe qu'il déploie dans sa vie quotidienne. La Compagnie des Indes importe alors massivement des plats et des assiettes en porcelaine d'Extrême-Orient, mais leur coût de revient demeure très élevé, on cherche à fabriquer la précieuse céramique sur le sol. Les artistes se mettent au travail et visent à réaliser l'impossible : parvenir à fabriquer de la porcelaine à l'imitation de celle de Saxe et du Japon, sans en connaître la formule. Des chimistes s'activent en divers lieux et réussissent à fabriquer des pièces à partir d'un mélange subtil d'ingrédients : il ne s'agit pas de porcelaine dure, telle qu'elle sera produite à partir de 1768 après la découverte du kaolin à Saint-Yriex, mais de céramique blanche, tendre et cristalline. Cette merveilleuse porcelaine sans kaolin est alors fabriquée à Saint-Cloud,

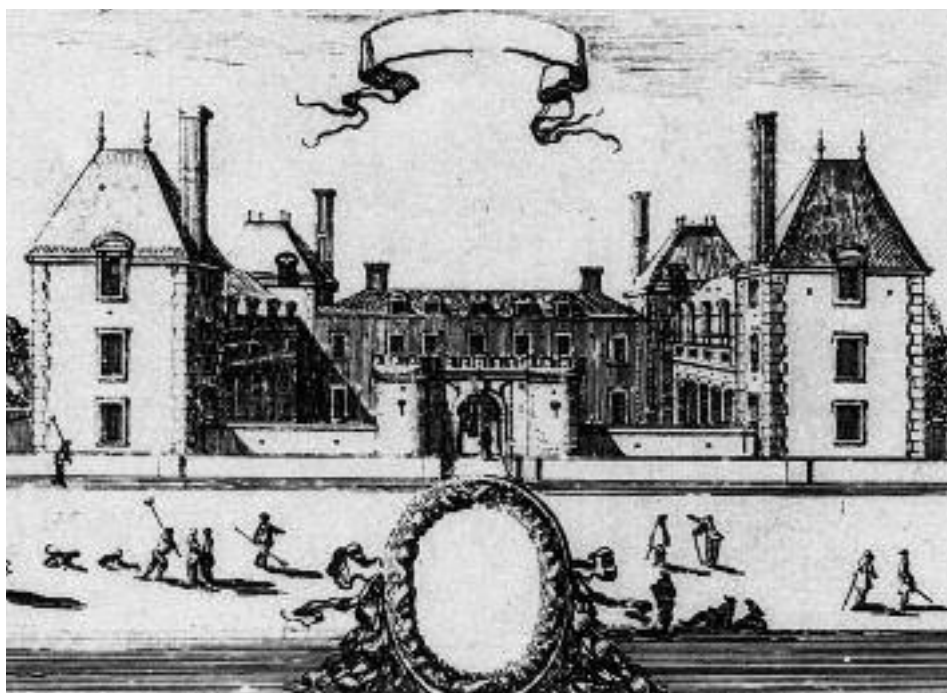
Vincennes, Chantilly, mais aussi à Mennecey, de 1735 à 1777. On en trouvera les produits dans les musées du monde entier : New-York, Londres, Washington, Stockholm, Tokyo..., production éphémère et fragile, tenant de la magie et de l'illusion.

La porcelaine tendre de Villeroy



*Portrait de Louis François-Anne de Neufville.
Couvercle de tabatière en porcelaine de Mennecey.
Collection Musée de Brunoy.*

François Barbin, céramiste au faubourg Saint-Antoine à Paris, parvient, entre 1720 et 1729, à composer une pâte blanche et fine qui se prête bien au moulage et à la cuisson. Ses produits, de bonne qualité, attirent bientôt l'attention des chercheurs, des clients, mais aussi des concurrents. En 1734, à la suite d'une saisie, Barbin est contraint de cesser son activité parisienne. Il cherche alors un protecteur puissant qui lui permette l'installation d'un four sur une terre proche de Paris, en un lieu près duquel on puisse trouver facilement les matières premières et le bois nécessaire à la cuisson. Notre céramiste, « sollicité », auprès de Louis François-Anne de Neufville, duc de Villeroy, pair de France, maréchal de camp, capitaine des gardes du corps du roi, un emplacement dans sa terre de Villeroy, pour y travailler sous la protection de la Cour. C'est ainsi qu'à partir de 1735, François Barbin, ses fils et quatre ou cinq ouvriers, travaillent dans les dépendances du château de Villeroy en limite du village de Mennecey ; la forêt de Fontainebleau toute proche, fournit le sable blanc qui entre dans la composition de la pâte. La marque « D.V. » pour manufacture « De Villeroy » assure la protection du seigneur local et la tranquillité de l'entreprise, qui produit



Château de Villeroy, Mennecy. 2F1109/95.

cependant peu et se révèle fragile. Le duc de Villeroy offre l'usage des locaux et assure sa protection mais lorsque en 1748, des travaux importants de rénovation le conduisent à faire démolir les bâtiments dans lesquels Barbin travaille, le céramiste s'installe dans le village de Mennecy, proche du château de Villeroy, afin de rester sous la protection ducale. À cet effet, il loue une belle et grande maison bourgeoise, construite en 1693, rue du Puits-Massé à Mennecy. Une entreprise nouvelle et prospère vient de naître : la manufacture de Villeroy établie à Mennecy.

L'entreprise : opulence et déclin

Les importants bénéfices réalisés par l'entreprise à ses débuts, lui permettront de rembourser les dettes diverses et de faire vivre confortablement une bonne cinquantaine d'ouvriers. Le fonds, évalué 12 000 livres en août 1750 passe à 30 000 livres en août 1752. On fournit en France et même à l'étranger (les exportations vers Dublin représentent 3,6 % du chiffre d'affaires total entre 1750 et 1752).

La clientèle est essentiellement composée de marchands merciers ou faïenciers et d'artisans orfèvres, miroitiers, couteliers... Cependant, les entrepreneurs vivent bourgeoisement et les bénéfices sont engloutis petit à petit. Un contexte financier difficile et de nombreux décès survenus dans la famille Barbin entraînent irrémédiablement la fin de la fabrique.

La production, les formes et la décoration

Les inventaires après décès décrivent les étapes de production des marchandises en cours de fabrication à Mennecy ou stockées au magasin de vente de Paris.

Sur le plan qualitatif, la définition des produits rencontrés n'est pas toujours précise. Des mentions comme « petit, moyen ou grand, ou de différentes formes » sont insuffisantes à l'analyse. Cependant, la nature des pièces « fleurs, étuis, tabatières, pots pourris, figures, pots à moutarde... » ainsi que certains détails tels que « à relief, en pelote de neige, façons d'animaux, en jambes d'homme ou de femme, en forme de citron, pommes, poires ou baril » permettent de repérer quelques pièces.

En plus de la production commune, on note des commandes spéciales : ainsi une toilette de plusieurs morceaux de porcelaine de Villeroy est livrée à un miroitier, tandis que de nombreux pots à fard sont régulièrement vendus à des garnisseurs ou ébénistes parisiens. Sur le plan quantitatif, les chiffres sont impressionnants : 33 200 pièces environ d'une



Écuelle à bouillon et soucoupe, décors de fleurs et rose pour la prise du couvercle. Collection communale de Mennecy. 16Fi109/51.



Théière (d'un service de 20 pièces), décors de guirlandes de fleurs et bouton de rose pour la prise de couvercle. Collection communale de Mennecy. 16Fi109/56.

valeur de 27 500 livres sont inventoriées dans le magasin de vente de Paris en juillet 1754. Par ailleurs, 6 728 pièces sont fabriquées en un peu plus d'un mois, ce qui donne une production de deux cents pièces par jour. On ne chôme pas rue du Puits-Massé !

Les bouquets de Mennecey ont leur originalité. C'est en effet vers 1750 que l'expression orientale et les lambrequins de la décoration sont pratiquement abandonnés pour faire place à un style européen où la rose est la fleur dominante. Le bouton de fleur ou le fruit servant à la préhension des couvercles et le trait rose mauve, soulignant le bord des objets, sont autant de signes connus, pour que l'amateur même peu éclairé, puisse sans beaucoup de difficulté reconnaître les productions menneçoises banales comme les pots à crème, pots à pommades ou petits vases.

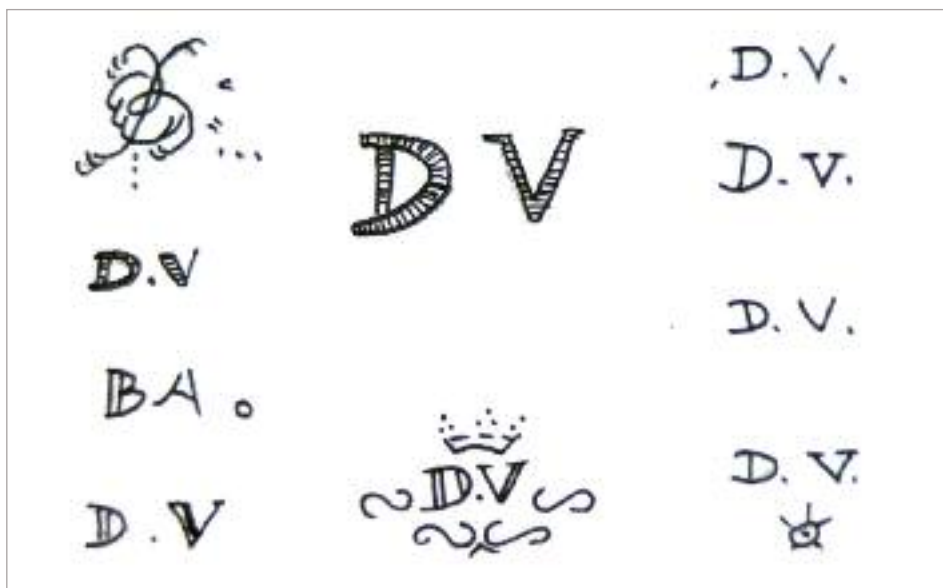
Au niveau de la statuaire, s'il est vrai que l'on imite Meissen (porcelaine de Saxe), les personnages ou animaux sur terrasses de Mennecey sont au début peu gracieux, voire maladroits. Il faut attendre les groupes en biscuit du type de ceux signés « M^ô » ou encore certains bustes de Louis XV, pour que les produits menneçois atteignent un niveau dont l'entreprise peut s'enorgueillir.

La vaisselle de table reste limitée aux petites pièces. Les manches de couteaux et de cuillers sont fabriqués de 1735 à 1765. Les assiettes apparaissent après 1755 et, à partir de 1766, certaines présentent un décor en paysage dans l'esprit des faïences de Marseille. Les nombreux gobelets recensés dans les inventaires ont souvent peu de valeur, ce qui laisse supposer un usage courant. Les objets de table rencontrés en plus grand nombre et décorés de fleurs sont indiscutablement les différentes sortes de pots : à lait, à jus, à eau, etc. Leur fabrication a lieu pendant toute la durée de l'existence de la manufacture et leur décoration suit l'évolution de la mode pendant quarante ans.

S'il fallait décerner un prix à l'objet le plus fabriqué et le plus varié en forme, décor ou grandeur, il serait décerné aux tabatières : unies, en relief, en couleurs, en bouquets, montées sur or ou argent, en forme de boîtes carrées, rondes, ovales, en forme de jambes, en forme de fruits, de barils, de baignoires ou de navettes, elles portent des petites scènes peintes au cartel ou à l'intérieur du couvercle.

Les marques

Les produits sortis de la manufacture de Mennecey Villeroy ne posent aucun problème particulier d'authentification lorsqu'ils sont



Marques peintes utilisées dans les premières années de production.

marqués. Dans les premières années de production, on utilise la marque D.V. peinte. À partir de 1748, elle fait place à une marque D.V. en creux, gravée dans la pâte. Certains ouvriers comme les frères M^ô apposent leur nom sur les pièces de façon très visible, mais cela reste isolé. En fait, il semble que les ouvriers de la manufacture de Mennecey Villeroy n'éprouvent pas le besoin de se signaler. Il s'agit d'une entreprise à grosse production. L'arrivée d'un nouvel employé venant d'un autre établissement apporte la connaissance de ce qui se produit ailleurs, l'« espionnage industriel » fonctionnant naturellement par cette simple voie d'échanges liée au nomadisme de certains céramistes.

À la suite de Mennecey : Bourg-la-Reine

En 1765, après les nombreux décès survenus dans la famille, la bru de François Barbin reste seule avec quatre enfants et l'entreprise. À compter du 1^{er} mars 1766, elle loue le fonds de commerce, les locaux et les ustensiles au sculpteur Jacques et au peintre Jullien, entrepreneurs de la manufacture de faïence japonnée de Sceaux.

Contrairement à la situation difficile de la veuve Barbin, celle de l'entreprise dirigée par les entrepreneurs de Sceaux est au début prospère. La production bénéficie de nouvelles méthodes et surtout de nouveaux modèles car les patrons débauchent des ouvriers d'autres grandes fabriques de céramique, comme Fanguin de Marseille, Berger de Saxe, les frères M^ô de



Sucrier et plateau, décors de fruits et fleur pour prise du couvercle. Acquisition du Conseil général de l'Essonne (2004).

Chantilly, Duclos de Sèvres, Pinard de Montereau...

En 1772, Jacques et Jullien quittent Sceaux et s'installent à Bourg-la-Reine. Le 27 juillet 1773, ils inscrivent sur le registre du lieutenant de police les marques B.R. pour Bourg-la-Reine et D.V. pour Villeroy. Malheureusement, la camarde fait à nouveau son office et après la mort de l'un des associés, la fabrique de Mennecey est abandonnée. La veuve Barbin s'associe à Michel Vanier avec lequel elle tente sans succès de faire redémarrer l'entreprise qui ferme définitivement ses portes le 1^{er} juillet 1777.

Conclusion

La porcelaine de Mennecey Villeroy est une porcelaine hybride inventée pour concurrencer les céramiques venant de Saxe et du Japon. À raison d'environ 200 pièces fabriquées par jour dans les moments les plus prospères, la fabrique



Tasse, sous tasse et détail du décor de fruits. Collection particulière.

de Mennecy n'a pas démerité de son appellation de manufacture, les pièces étant destinées à l'utilisation courante des bourgeois et personnes aisées.

Au cours du XIX^e siècle, lorsque la porcelaine dure est fabriquée de façon intensive en France, on commence à s'intéresser à ces anciens produits, finalement assez étonnants. Les pièces en porcelaine tendre sont alors recherchées et collectionnées et cet engouement pour le passé a permis de conserver et de regrouper des oeuvres d'art qui étaient vouées à la destruction et à l'oubli.

C'est ainsi qu'aujourd'hui, on trouve des pièces en porcelaine tendre de Mennecy Villeroy, non seulement dans tous les grands musées de céramique du monde, mais aussi chez de nombreux collectionneurs privés. ■

Nicole Duchon

Présidente de l'association
« Mennecy et son histoire »

Cette synthèse historique est en partie tirée de l'ouvrage de Nicole DUCHON, « *La Manufacture de porcelaine de Mennecy Villeroy* » Éd. Amattéis, 1988. Inoctavo/2451.



Détail des décors.

Nicolas Appert, l'inventeur de la conserve



Fig. 345. — François Appert.

Nicolas Appert (1749, Châlons-en-Champagne - 1841, Massy), est élevé dans une famille d'aubergistes et formé dès son plus jeune âge « aux métiers de bouche ». Pendant la période révolutionnaire, il étudie un procédé qui permettra de ravitailler en toutes saisons, familles, hôpitaux, armée et marine au long cours. Il perfectionne sa technique dans un atelier installé en 1795 à Ivry-sur-Seine puis dans sa conserverie de Massy à partir de 1802.

Des fruits hors saisons

« ... le sirop de raisin conserve, infiniment mieux que le sucre, l'arôme et l'acidité agréable des fruits ». À partir de ce constat, Nicolas Appert élabore de multiples recettes : compotes, marmelades, confitures, gelées, liqueurs, sirops et ratafias, à base de fruits divers : cerises, abricots, poires, pêches, mirabelles ... bouillis dans le sirop de raisin et de la « bonne eau de vie » puis mis en « vases » hermétiquement fermés. Il précise : « d'après ces expériences faites avec le raisin de Massy, il est plus que probable que, dans le Midi, on obtiendra des résultats infiniment précieux ».



Flacons de conserves alimentaires pour les fruits et les légumes. *Les merveilles de l'industrie*, v. 1870. Inoctavo/3127.

L'eau, le feu ... et l'oubli

Sa grande découverte est basée sur un double principe : d'une part, la fermeture hermétique des récipients en verre épais contenant les produits frais d'origine végétale ou animale et, d'autre part, leur maintien prolongé dans l'eau chauffée à 100 degrés. Isolés de l'air et de tous germes, les aliments gardent leurs qualités nutritives mais aussi leurs arômes et leurs saveurs, contrairement aux méthodes précédemment employées : dessiccation, salaison, fumage, saurissage ou confiserie (réalisée à l'aide de sucre, vinaigre ou graisse). Après avoir rencontré beaucoup d'obstacles,



Laboratoire pour la cuisson des conserves alimentaires. *Les merveilles de l'industrie*, v. 1870. Inoctavo/3127.

Portrait de Nicolas Appert. *Les merveilles de l'industrie*, v. 1870. Inoctavo/3127.

Signature de Nicolas Appert. *Le livre de tous les ménages ...*, 1813. Inoctavo/1189.

Nicolas Appert sera qualifié « d'habile chimiste » par la presse, en 1810 et bénéficiera la même année d'un prix d'encouragement de 12.000 francs reçu du Ministère de l'Intérieur, à une seule condition : qu'il décrive ses procédés en détails, ce dont il s'acquitte loyalement⁽¹⁾. Son honnêteté le mènera hélas à la pauvreté car d'autres industriels s'empareront de sa découverte. C'est ainsi qu'il finira sa vie dans l'oubli et le dénuement, inhumé à Massy dans une fosse commune le 3 juin 1841. Vingt ans plus tard, Louis Pasteur (1822-1895) expliquera scientifiquement la méthode d'Appert en confirmant qu'elle est basée sur l'exclusion des germes microscopiques enfermés dans l'air. ■

Marie-Paule Guérif

Action culturelle et communication

Directeur de la publication :

Michel Berson

Directeur de la rédaction :

Frédérique Bazzoni

Coordination : Marie-Paule Guérif

Rédaction : Nicole Duchon,

Dominique Gamache, Véronique Guasco,

Marie-Paule Guérif, Mireille Grais,

Claudine Michaud, Yves Morelle

Photographies : Nicole Duchon,

Yves Morelle, Lisbeth Porcher

Conception et impression :

Imprimerie départementale

ISSN 1620-4662

Courriel : archi91@cg91.fr

Téléphone : 01 69 27 14 14

Télécopie : 01 60 82 32 12

⁽¹⁾Il y a précisément 200 ans, Nicolas Appert publie « Le livre de tous les ménages ... ». Édité à 6 000 exemplaires, plusieurs fois réédité et traduit en plusieurs langues, ce recueil décrit les expériences réalisées dans les laboratoires de Massy où il exploitera pendant près de 15 ans la première conserverie industrielle. Le présent article se limite à quelques extraits et une courte synthèse de l'édition de 1813 consultable aux Archives de l'Essonne.

Pour en savoir plus

- APPERT, Nicolas. - *Le livre de tous les ménages, ou l'art de conserver, pendant plusieurs années, toutes les substances animales et végétales*. - Paris : Barrois, 1813. Inoctavo/1189.

- FIGUIER, Louis. - *Les merveilles de l'industrie ou description des principales industries modernes*. Tome 4. - Paris : Furne, Jouvot et Cie éd., [v. 1870]. Inoctavo/3127.

- BARBIER, Jean-Paul. - *Nicolas Appert, inventeur et humaniste*. - [s.l.] : Royer, 1994. Inoctavo/2897.

- www.appert-aina.com (Site de l'association internationale Nicolas Appert).

